

Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)

Atelier n°1

07 mars 2023 | 17h00 - 19h30

Liste de présence

Titulaire	Structure	Présent ou visio	Présent	Excusé	Absent
Sébastien Théron	CAHM	PRESENTIEL	X		
Eric Vindimian	FNE	PRESENTIEL	X		
Michel Garcia	Villeveyrac, Président CLE	PRESENTIEL	X		
Gérard Naudin	SMETA	PRESENTIEL	X		
Julian Le Viol	CPIE BT	PRESENTIEL	X		
Victor Hoyeau	CPIE BT	PRESENTIEL	X		
Marcel Bosc	Balaruc le Vieux	PRESENTIEL	X		
Jean-Marie Ricard	Prud'Homie Thau	PRESENTIEL	X		
Léa Dintras	3M	PRESENTIEL	X		
Julie Bertrand	ADENA	PRESENTIEL	X		
Frédéric Provost	Mèze	PRESENTIEL	X		
Gérard Canovas	Balaruc-les-Bains	PRESENTIEL	X		
Alain Micheletti	Sète Agglopôle Méditerranée	PRESENTIEL	X		
Rutger de Wit	UMR, Marbec	VISIO	X		
Camille Pflieger	SMBT	PRESENTIEL	X		
Clarisse Marceillac	SMBT	PRESENTIEL	X		
Elise Bourru	SMBT	PRESENTIEL	X		
Roland Thaler	Ecovia-Altitude	PRESENTIEL	X		
Elin Pezzini	Ecovia	PRESENTIEL	X		
Emilie Paulet	DDTM			X	

Gérard Bailleul	UFC que Choisir			X	
Christian Guiraud	Fédé nationale plaisance et pêche en mer			X	
Rémi Jullian	CEN			X	
Jérôme Paperou	CPIE BT			X	
Angel Fernandez	Balaruc-les-Bains			X	
Sylvie Robert	DRARI			X	
Maryalis Caramel	SMBT			X	
Caroline Muller	CD34			X	
Sandrine Lafont	SAM			X	
Jean-Luc Rivière	AERMC			X	
Thierry Lesieur	FIN			X	
Nicolas Isern	Pinet			X	
Gwendoline Chaudoir	CAHM			X	
Sandrine Navarre	SYBLE			X	
Emilie Collet	VNF			X	
Hélène Fabrega	SYBLE			X	
Léa Dominique	SYBLE			X	
Nathalie Bastoul	Pinet			X	
Georges Nidecker	SIAEP du Bas Languedoc			X	

Rappel de l'ordre du jour

- **Le b. a.-ba des zones humides** : qu'est-ce qu'une zone humide, une zone humide avérée et une zone humide potentielle ? Comment les identifier sur cartographie informatique ? Quelles sont les fonctions et les services rendus par les zones et comment définit-on leurs pressions et leurs enjeux ?
- **Discussions autour des cartes** de fonctions, de pressions et d'enjeux des zones humides sur le périmètre du SAGE. Etes-vous d'accord avec ces analyses ? Avez-vous des compléments à apporter ? Reflètent-ils ce que vous connaissez du terrain ?
- Synthèse des échanges, partage de quelques chiffres clés, perspectives pour les étapes suivantes

Documents joints

- *Bassin_de_Thau_PGS_ZH_Atelier_07-03-2023_Ecovia.pdf*
- *Retours_post_Atelier_07.03.23_Ecovia.xlsx*

Compte-rendu de la présentation

Michel GARCIA (président de la Clé) introduit l'atelier et remercie les participants pour leur présence. Après un tour de table et un rappel de l'ordre du jour, la parole est donnée à Elin Pezzini, chef de projet au sein du bureau d'études ECOVIA et référent sur la réalisation de Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides.

L'animation débute par un quizz sur les zones humides permettant de définir précisément les zones humides et d'identifier leurs caractéristiques. Pour rappel, une zone humide correspond à un espace de transition habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.

Ce quizz a permis de sensibiliser les personnes présentes à la protection des zones humides à travers les nombreux services écosystémiques/fonctions qu'elles remplissent et à travers la biodiversité liée à ces habitats (grande diversité d'habitats humides et nombreuses espèces inféodées à ces milieux). Les menaces et pressions qui pèsent sur ces habitats fragiles sont également présentées.

Ce quizz se clôture par une vidéo de sensibilisation sur la protection/restauration des zones humides proposée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Par la suite, Elin Pezzini fait le lien avec le territoire d'étude en rappelant le contexte (nombreuses zones humides mais un inventaire incomplet et une gestion non homogène à l'échelle du territoire) et en présentant les objectifs de la réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides. La mise en place d'un plan de gestion stratégique permettra d'homogénéiser et d'articuler la gestion des zones humides sur le territoire en fixant des actions et des priorités.

La méthodologie et les premiers résultats sont ensuite présentés de manière synthétique :

- Présentation des zones humides avérées et potentielles,
- Description des fonctions et sous-fonctions et présentation de la carte de la fonctionnalité globale des zones humides,
- Description des pressions et présentation de la carte du niveau de pression des zones humides (les pressions étudiées lors de l'atelier regroupaient seulement la pression urbaine et la pression agricole. D'autres pressions seront étudiées par la suite et viendront compléter l'analyse.).
- Explication de la définition du niveau d'enjeu de chaque zone humide (croisement entre fonctionnalité et pressions) et présentation de la carte globale des enjeux des zones humides.

Cette présentation s'est ensuite terminée par une description des objectifs et de l'organisation de l'atelier qui faisait suite à cette présentation.

Compte-rendu des échanges en plénière

A la fin de la présentation, un temps d'échange en plénière a permis d'évoquer les remarques/questions des participants sur la présentation (définition des zones humides, méthodes, résultats...).

Michel Garcia demande si les zones humides artificielles ont été identifiées. Julian Le Viol appuie sa demande en visant plus précisément les bassins de rétention. Le choix a été fait de conserver ces zones humides dans l'analyse. Certaines zones humides trop artificielles (bassins avec bâches...) pourront être retirées de l'analyse au cas par cas à la suite des phases de terrain et des ateliers.

Par la suite, une remarque est émise sur la prise en compte des mares comme zone humide. Elin Pezzini répond que les bordures des surfaces en eau ont été retenues comme zone humide potentielle. De plus, les cuvettes ont été modélisées à partir du MNT, ce qui a permis d'identifier des mares temporaires potentielles, considérées comme zone humide. De plus, le SMBT a mené plusieurs ateliers participatifs en partenariat avec le CPIEBT en février 2023 : les « apéro Mare'veilleux ». L'objectif étant de faire connaître et identifier des mares « à dire d'acteurs » en s'appuyant sur les connaissances des habitants ou d'utilisateurs (à Villeveyrac, Poussan et Meze). Des données qui seront par ailleurs collectées par Victor Hoyeau, actuellement en stage sur les mares temporaires au CPIEBT.

Eric Vindimian évoque l'existence de zones humides créées par compensation ainsi que de futures zones potentiellement favorables pour la compensation de destruction de zones humides. Ces périmètres sont à récupérer auprès de la DREAL ou de l'Agence de l'eau (zones humides à créer à titre compensatoire) et pourront être prises en compte dans l'analyse comme zones humides potentielles et/ou comme secteurs support d'actions de restauration.

Rutger de Wit précise par le Chat de la visio qu'il est difficile de participer à distance mais qu'il apprécie la démarche qui va se concrétiser en partie comme une cartographie participative. Il travaille avec des collègues de Sète et de Toulouse dans le cadre d'un projet de recherche CORILAG financé par le Défi clé régional BiodivOc où ils travaillent sur les cours d'eau intermittents.

Selon leurs observations - ces cours d'eau ont pour la plupart été « rectifié » c'est à dire qu'ils ont un parcours très rectiligne et creusé avec des pentes très fortes laissant peu d'espace à la ripisylve en supprimant presque la possibilité de se déverser dans les plaines d'inondation. Il sera vraiment souhaitable de restaurer leurs cours plus naturels et laisser des espaces pour développer des ripisylves plus étendues et même de recréer les plaines d'inondation, ce qui demande probablement d'acquérir des terrains et des opérations un peu plus lourdes de restauration écologique. Leurs études se focalisent principalement sur Pallas et Neques-Vagues - et un peu sur Soupié et la Vène aussi. Ils travaillent

notamment sur la rétention et l'abattement d'azote dans ces cours d'eau (métabolisme des plantes, processus de dénitrification). Rutger de Wit nous a transmis par mail une zone à Mèze - rive droite du Pallas qui lui semble très propice pour la création d'un méandre dans le Pallas avec restauration de zone humide (ripisylve plus large par rapport à des ripisylves très encaissés qui existent actuellement) et petit plaines d'inondation. Le terrain comprend actuellement des roseaux (partie nord) qui ne poussent pas très bien et un début de développement de forêt sur la partie sud.

Frédéric Provost demande s'il est possible d'avoir les cartes pour les compléter ultérieurement. Elin Pezzini précise qu'un outil cartographique en ligne (WEBSIG) peut être mis à disposition afin d'accéder aux cartes et aux données en ligne. Ce WEBSIG peut être laissé à disposition 2 semaines afin que chaque acteur puisse le compléter comme il souhaite. Un travail important de photo-interprétation sera réalisé par la suite afin d'intégrer les retours de l'atelier/du WEBSIG, de supprimer certaines zones aberrantes ou préciser certains périmètres de zones humides potentielles. De plus, un travail de terrain, réalisé au printemps 2023, viendra compléter cette analyse par photo-interprétation. Un COTECH visant à valider les secteurs à prospecter doit avoir lieu en avril 2023.

Michel Garcia souligne que cette étude des zones humides de Thau représente une première pour le territoire. Ce travail est essentiel pour identifier au mieux les enjeux et les actions à réaliser à une échelle cohérente. Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau appuie l'élaboration de stratégies zones humides sur tous les territoires. De plus, le travail avec les EPCI est essentiel et stratégique pour la mise en œuvre des actions. M. Garcia finit par rappeler qu'un comité technique sur les cours d'eau est également prévu le 29 mars 2023.

Pour finir, Aurélien Daloz demande s'il est possible d'envisager des préemptions, si la présence de zones humides est avérée. Par exemple si on veut faire du reméandrage, etc. Elin Pezzini précise qu'à l'échelle communale, il existe plusieurs outils permettant de protéger et/ou restaurer une zone humide. Dans un premier temps, il est possible de travailler avec le propriétaire foncier (agriculteurs...) par convention. De plus, à l'échelle du PLU, il est possible de mettre en place une orientation d'aménagement de programmation (OAP) ou des outils règlementaires (EBC, article L151-23...) qui identifient et protègent la zone humide concernée. Il est précisé que le PLU ne permet pas d'acquisition foncière. Des emplacements réservés peuvent être mis en place pour éviter l'artificialisation de certaines zones humides.

De plus, Julie Bertrand précise que le CD34 peut préempter certains secteurs à enjeux dans le cadre des ENS. La SAFER et le conservatoire du littoral peuvent également faire l'acquisition de foncier pour préserver certaines zones humides. La question de l'acquisition foncière à moyen/long terme est essentielle dans la stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

Compte-rendu des ateliers

A la suite des échanges en plénière, les participants à l'atelier ont été répartis en 2 groupes selon des critères géographiques. Une table de travail était animée par Roland Thaler et une autre table par Elin Pezzini.

Échanges sur la phase 1 : cf Excel retour Atelier 07/03/2023